

## Compte Rendu de Séance

Du 25/08/2020

L'an 2020, le 25 août à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 19 août 2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 19 août 2020.

**Présents** : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. PHILIPPE LAGARAIN, M. JACQUES POURNIN, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, Mme SANDRINE COSSART, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. LUCIEN RELIEU Mme LILIANE COQUIL.

**Excusés** : Mme MARIELLE DREYFUS, M. SÉBASTIEN DESVIGNES

**Pouvoirs** : Mme MARIELLE DREYFUS donne pouvoir à Mme MARTINE GOUDIN, M. SÉBASTIEN DESVIGNES donne pouvoir à LILIANE COQUIL.

**Secrétaire de séance** : SANDRINE COSSART

### **Approbation du Compte rendu du 24 juillet 2020 :**

Après avoir demandé à l'assemblée si des remarques étaient à faire, le compte rendu de séance du 24 juillet 2020 est approuvé.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de M. NICOLAS LECOMTE

### **Délibération 2020-37 – MILLE CLUBS – PREFA – BARNUMS – TABLES et BANCS :**

Le Conseil Municipal présente les nouveaux tarifs des salles, barnums, tables et bancs de la commune.

#### **SALLE MILLE CLUBS :**

| PARTICULIERS  |              |              |                                 |          |              |
|---|--------------|--------------|---------------------------------|----------|--------------|
| Habitants la commune  |              |              | Habitants Hors de la commune    |          |              |
| CAUTIONS  | Week-End     | SEMAINE      | CAUTIONS                        | Week-End | SEMAINE      |
| Salle : 500€  | 170€         | 60€ par jour | Salle : 500€                    | 220€     | 80€ par jour |
| Ménage : 200€   |              |              | Ménage : 200€                   |          |              |
| ASSOCIATIONS  |              |              |                                 |          |              |
| Associations communales,<br>Au-delà de 5 utilisations gratuites |              |              | Associations hors de la commune |          |              |
| Week-End  | SEMAINE      |              | CAUTIONS                        | Week-End | SEMAINE      |
| 80€   | 10€ par jour |              | Salle : 500€                    | 220€     | 80€ par jour |
|   |              |              | Ménage : 200€                   |          |              |

#### **SALLE Maison des Associations dite « PRÉFA » :**

Cette salle sera prêtée gratuitement aux Associations communales.

Elle ne sera en aucun cas prêtée ni louée aux personnes de + de 18ans.

République Française  
Département du CHER  
**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

La salle pourra être prêtée aux mineurs de – de 18ans (sous la responsabilité d'un représentant légal), selon les modalités suivantes :

| Mineurs de – de 18ans |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| CAUTIONS              | Week-End | SEMAINE |
| Salle : 150€          | Gratuit  |         |
| Ménage : 200€         |          |         |

**BARNUMS :**

La commune dispose de trois Barnums.

Ils pourront être loués en **complément de la Salle MILLE CLUBS**.

Ils pourront également être loués seuls aux Fargeois, sur la commune uniquement.

| Location des BARNUMS      |                        |            |                           |                        |            |
|---------------------------|------------------------|------------|---------------------------|------------------------|------------|
| Avec la Salle MILLE CLUBS |                        |            | Location de BARNUMS seuls |                        |            |
| CAUTION                   | 1 <sup>er</sup> Barnum | Le suivant | CAUTION                   | 1 <sup>er</sup> Barnum | Le suivant |
| 500€                      | 100€                   | 50€        | 500€                      | 150€                   | 50€        |

Ces nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

**TABLES ET BANCS :**

En compléments des Barnums, les tables et bancs pourront être prêtés gratuitement.

Les tables et les bancs pourront également être loués aux Fargeois, sur la commune uniquement.

| 1 TABLE et 2 BANCS |            |
|--------------------|------------|
| CAUTION            | TARIF      |
| 150€               | 10€ le lot |

Approbation

Pour : 12

Abstention : 3

Contre : 0

**Elaboration des Contrat-Règlements des Salles, Barnums, Tables et Bancs de la Commune**

Les réservations seront effectuées par le secrétariat de mairie par téléphone ou par mail, en fonction des disponibilités. Les contrat-règlements seront rédigés par le secrétariat de mairie. Un rendez-vous sera programmé avec le Régisseur pour la signature du contrat-règlement et le paiement de la location. Les rendez-vous pour les états des lieux d'entrée dans les salles ou mise à disposition des biens meubles, et les états des lieux de sortie, ou restitution des biens meubles, seront programmés à l'avance en fonction des horaires du Régisseur.

Le Régisseur (ou le mandataire suppléant) est le seul agent habilité à encaisser les redevances pour les locations, pour le compte de la Commune (Cf. Arrêté 20/2020 & 21/2020 portant création d'une Régie de Recettes et la nomination d'un Régisseur), ainsi que la conservation et la restitution des chèques de cautions.

Une information importante vient compléter ces contrats :

Une **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile au nom du signataire du Contrat-Règlement** devra être fournie à la signature du Contrat.

Cette attestation devra faire apparaître les éléments suivants :

- La Responsabilité locative Incendie,
- La Responsabilité locative Dégât des eaux,
- Les dégradations accidentelles subies par les biens meubles ou immeubles,
- Le numéro du contrat d'assurance et sa date d'effet,
- Le nom de la salle: Mille Clubs, Maison des Associations dite « Préfa »,
- Le nombre de Barnums,
- Le nombre de lot de Table/Bancs,
- Le lieu : Farges-en-Septaine – 18800,
- La période de location : du ... au ... 2020.

#### **Délibération 2020-38 – Décision Modificative Budgétaire – Budget Communal :**

Un contrôle budgétaire des crédits votés a mis en évidence des crédits insuffisants sur l'opération 71 frais d'études pour la rue des épinettes :

\* Mandats payés sur l'opération 71 : 13 176,58€ et 470.59€ = 16 647,17€ en février 2020.

\* Crédits votés : 13 273,00€

Soit une différence de -374,17€

Décision modificative budgétaire de la Section d'investissement du Budget communal :

Dépense : + 375€ sur le compte 2031 – opération 71

Dépense : - 375€ sur le compte 2188 (budget voté : 11 052€ - montant déjà mandaté : 1 551,40€)

Décision Modificative Budgétaire approuvée à l'unanimité

#### **Questions relatives à la haie du Mille Clubs :**

Les Haies du Mille Clubs ont été abattues par une entreprise.

La commission Espaces verts s'interroge quant à l'éventualité pour les agents de la commune à effectuer des travaux d'abattage de ce type. Ce qui ferait faire des économies à la commune.

Un inventaire des équipements de protection individuels (EPI) doit être fait afin de compléter, voire de les renouveler.

Il est relevé que les agents ne montrent pas un enthousiasme à vouloir porter leurs EPI. Une fois l'inventaire fait et la commande de nouveaux équipements passée, un formulaire de remise d'EPI à l'agent sera signé par les deux parties (employeur : Monsieur le Maire Alain JAUBERT et l'agent).

Les Equipements de Protection Individuels seront commandés, comme annoncé lors du vote du budget, pour les agents aux fonctions de l'espace vert, mais également pour l'agent d'entretien des bâtiments publics.

Une remarque est faite quant à la présentation de devis pour le remplacement de matériel et la nécessité ou non de présenter et délibérer en conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que toute décision importante comme celle de l'achat d'un bien pour la commune sera discuté et débattu en commission puis présenté et voté en conseil municipal.

**Information :**

L'enquête publique pour les travaux BA702 : un enquêteur sera présent à la mairie les 11 et 24 septembre 2020 pour accueillir les administrés désireux de participer à cette enquête.

**Information :**

La Bibliothèque municipale est fermée, mais celles de Baugy et d'Avord, selon les informations données dans le magazine de La Septaine, sont ouvertes.

Il semblerait que suite au départ de l'agent qui gérait la bibliothèque jusqu'à fin juin, la Septaine ait eu l'information que la commune n'était plus en mesure d'assurer le service au sein de notre bibliothèque.

Une réunion aura lieu le 26/08/2020 à 16h30 à Avord avec le vice-président en charge de la bibliothèque d'Avord et de Baugy. Notre agent contractuel au remplacement de l'APC se rendra à cette réunion où il devrait être décidé de la réouverture de la Bibliothèque de Farges-en-Septaine en Drive avec les bénévoles de la commune.

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Commune de la Septaine utilise le bâtiment communal pour la bibliothèque. Celle-ci qui prend en charge les 2h de l'agent communal qui est mis à disposition pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Le fonctionnement de ce bâtiment est à la charge de la commune (chauffage, eau, électricité, téléphone).

**Information :**

Un devis est en cours d'étude pour le remplacement des ampoules sur les lampadaires du stade. La question est posée sur la nécessité de les remplacer.

**Information :**

Suite à une lettre faite à la Présidente de la Communauté de Commune de la Septaine ; copies faites à la Brigade de Gendarmerie de Baugy, à la Brigade de Gendarmerie de l'air Base 702 et au PSIG d'Avord, relative à la vitesse excessive constatée rue de la Caille ; un procès-verbal de renseignement judiciaire a été rédigé de la part de la compagnie de gendarmerie de l'air de Tours.

Celui-ci fait part de contrôles en postes fixes entre le 24 juillet et le 07 août 2020, à des heures différentes de la journée ont été effectués.

Durant ces contrôles, un faible passage irrégulier de véhicules et poids lourds a été constaté. Très peu ont dépassé la vitesse réglementée et/ou n'avaient pas vu les panneaux.

Ce procès-verbal clos cette affaire.

**Information :**

L'abonnement à la Gazette des communes de 329€ a été résilié.

**Création de la commission de contrôle de la liste électorale :**

Sont élus à cette commission :

- Jacques POURNIN
- Marielle DREYFUS
- Frédérique LHERON
- Lucien RELIEU
- Liliane COQUIL

**Information :**

- Une Réunion de conseillers par quartier est à prévoir pour préparer les listes électorales pour les prochaines élections départementales et régionales 2021.

- La police rurale est maintenue sur la commune par la Garde Champêtre de Baugy. Nouvelle convention attendue avec une diminution du nombre d'heures en présentiel à la mairie de 2 fois 2 heures les mardis matin et jeudis après-midi.

**Information :**

Les travaux pour la Fibre optique continuent : mise en place des boîtiers de connectiques avec 12 fils dont 6 fils seront en réserves. Les particuliers seront branchés sur ces boîtes ou dans les chambres de connectiques.

**Information :**

Monsieur Mickaël ALLEGAERT propose de fermer la porte du lavoir situé « aux marais » afin d'éviter les lieux de rassemblement de jeunes et les casses éventuelles.

Il remonte également une question concernant l'isolation du S.I.A.E.P. qui serait, semble-t-il, mal isolé. Il interroge les conseillers au sujet des agents techniques de la commune, chargés des espaces verts. Quelle est leur organisation, comment sont-ils équipés (EPI) ? Plusieurs conseillers font également remarquer que les fleurs sont mal entretenues, que le désherbage n'est pas fait.

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Monsieur Philippe LAGARAINÉ répond que les plannings de travaux à effectuer par les deux agents de la commune est vu en réunion une fois par semaine. Pour ce qui est des EPI, un inventaire doit être fait afin de répertorier les équipements fonctionnels, ceux obsolètes et prévoir leur remplacement, voire l'achat de nouveaux équipements.

**Information :**

- Madame Sandrine COSSART informe que les peintures ont été faites à l'école de la commune ; la rentrée sera le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

- Monsieur Jacques POURNIN informe que la commune de Farges-en-Septaine n'est pas concernée par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui prévoit que les consommateurs non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient 10 personnes ou plus (...) ne seront plus éligibles au tarif réglementé (...). Il n'y a donc pas d'obligation pour la commune de changer de fournisseur d'électricité.

Il questionne les conseillers sur la possibilité pour la commune d'avoir accès aux réserves d'eau (puits).

- La 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Martine GOUDIN demande ce qu'il faudrait prévoir pour les festivités de Noël (décorations de la commune) quelle commission sera en charge de cela ? Monsieur le Maire, Alain JAUBERT répond que la commission Animations se chargera de cette tâche.

- Madame Martine GOUDIN fait part du souhait de la commission Actions Sociales de répondre aux demandes de parents d'élèves fréquentant le collège et le lycée, quant à la possibilité pour la commune de mettre en place une distribution de masques en tissus. Cette opération devrait concerner environ 50 jeunes de 11 à 15 ans.

Après discussion, les conseillers votent à l'unanimité la distribution des masques en tissus pour nos jeunes.

La distribution s'organisera par quartier, par les conseillers municipaux.

- Monsieur Nicolas LECOMTE demande à ce que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la discussion des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

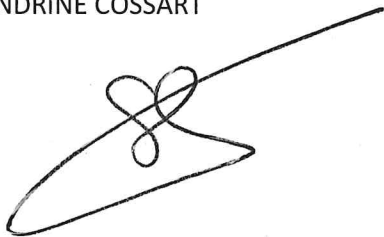
République Française  
Département du CHER  
**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

**Information :**

La commission Recrutement composée de Monsieur Mickaël ALLEGAERT, Madame Charlotte GAUTIER, Monsieur Sébastien DESVIGNES et de Madame Liliane COQUIL se réunira vendredi 28 août 2020 afin de dépouiller les candidatures reçues. Un mail sera envoyé aux candidats mercredi 26 août 2020 afin d'informer de la réunion de la commission de recrutement, ainsi que l'éventualité de les convoquer pour un entretien lundi 31 août 2020 à partir de 17h30.

Fin de séance : 01h00 (26/08/2020).

**Le Secrétaire,**  
SANDRINE COSSART



Fait, le 30/09/2020

**Le Maire,**  
ALAIN JAUBERT

